

DECISION N° DEC-2025-075

Avenant n° 1 au marché (n° 202157_ccg) de maîtrise d'œuvre pour la requalification du hall de l'Hôtel communautaire de la Communauté de Communes du Genevois

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles R2123-1, 4 et 5

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021

Vu la décision n° 2021-140 du 02 novembre 2021 portant attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification du hall de l'hôtel communautaire de la Communauté de communes du Genevois (marché n° 202157_ccg) ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_90 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20250414_fin_029 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 modifiée portant adoption du budget primitif 2025 – Budget principal ;

Vu la délibération n° c_20250526_adm_060 du Conseil communautaire du 26 mai 2025 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment prendre toute décision concernant les avenants (lorsque les crédits sont inscrits au budget aux marchés de travaux dont le montant est inférieur à 500 000 € H.T. (après avis de la Commission Achats) ;

Vu l'avis de la Commission Achats, réunie le 23 juin 2025 ;

Vu l'avenant n° 1 annexé à la présente décision ;

Considérant :

- Que la Communauté de communes du Genevois souhaite rénover l'accès principal de son siège, sis à Archparc, 38 rue Georges de Mestral à ARCHAMPS, pour y aménager le service d'accueil ;
- Qu'un marché de Maîtrise d'œuvre (MOE) a été attribué pour réaliser ces travaux par décision n° 2021-140 du 02 novembre 2021, pour un montant estimatif de 247 000 € H.T. et une rémunération de la MOE représentant 12,5 % soit un montant de 30 875 € HT ;
- Que le montant des travaux, à la suite de la phase projet, a été estimé à 299 003 € H.T. dont 37 375,37 € H.T. pour la rémunération de la MOE, soit 12,5 % du montant du marché tels que validés contractuellement ;
- Que le projet a été actualisé à la suite de l'acquisition du hall d'entrée du bâtiment, futur espace d'accueil objet des travaux de réaménagement ;
- Que les évolutions nécessaires à la prise en compte des nouveaux besoins conduisent à la réalisation de nouvelles missions par la MOE sur la phase projet et la phase assistance pour la passation des contrats de travaux, pour des montants respectifs de 5 000 € et 300 € ;

- Qu'il convient donc de procéder par voie d'avenant présenté à la Commission Achats réunie le 23 juin 2025 ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 au marché (n° 202157_ccg) de maîtrise d'œuvre pour la requalification du hall de l'Hôtel communautaire de la Communauté de Communes du Genevois, portant la rémunération de la maîtrise d'œuvre à 5 300 € H.T., et tel qu'annexé à la présente décision.

Article 2 : de rappeler que les crédits sont inscrits au budget principal – exercice 2025 – chapitre 21 - immobilisations corporelles.

Article 3 : de signer ledit marché et toutes pièces annexes.

Article 4 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 15 juillet 2025
Le Président, Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette décision :

- Télétransmise en Préfecture le 18/07/2025
- Publiée le 18/07/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

ATELIER 4+ CHAMBERY

Architectes

17 rue du Lac Saint André
73370 LE BOURGET DU LAC
06 88 90 82 82
04 78 14 02 00
chambery@la4p.fr
SARL D'ARCHITECTURE
Au capital de 10 000 €
SIRET 844 394 239 00017
Code APE 7111 Z
N° TVA FR 84 844 394 239
Ordre des Architectes n° S20508

Communauté de Commune du Genevois

38 rue Georges de Mestral
Bâtiment Athéna entrée 2 Archamps Métropole
74 160 ARCHAMPS Cedex

A l'attention de Mme DUCLOS COMESTAZ

Le Bourget-du-Lac, le 05 mai 2025

N/Réf. : DG/2025

Affaire : **86842 – Restructuration du hall d'entrée du Hall Communautaire Archamps**

Référence marché : 21C6842
REGULARISATION DES HONORAIRES VIS-A-VIS DE L'ACTUALISATION DU
MARCHE ET DE LA REPRISE DU DCE – indice A du 05/05/2025

Madame,

Dans le cadre de l'opération ci-dessus référencée, et au vu du redémarrage du dossier, assorti de demandes de modification du projet, nous vous prions de trouver ci-après les éléments de régularisation des honoraires pour la poursuite du projet concernant :

- A) L'actualisation du montant des honoraires
- B) La prise en compte des demandes de reprise des plans en phase PRO et de leur intégration sous forme d'avenant dans les marchés de travaux des entreprises

La présente proposition a été modifiée suite à nos divers échanges, et est indiquée « A »

PARIS

13 rue Fernand Léger
75020 PARIS

LYON

31 rue Mazenod
69003 LYON

MARSEILLE

84 rue Borde
13008 MARSEILLE

CHAMBERY

18 rue Lac Saint André
73370 LE BOURGET DU LAC
www.lesateliers4plus.fr

Chapitre 1 : rappel des conditions du marché de base de Maîtrise d'Oeuvre

Le forfait définitif des honoraires de l'opération a été figé sur la base du coût travaux accepté en phase APD sur la base de la répartition ci-dessous, et s'élevait au montant de 37 375,38 € HT pour l'ensemble de l'équipe de Maîtrise d'œuvre.

Elément de mission	%	EQUIPE	Atelier 4+ Architecte	KH Concept BET Fluides	Haeco Economiste	
DIAG	8,00%	2 990,02 €	907,90 €	1 041,06 €	1 041,06 €	au rendu du DIAG
AVP	15,00%	5 606,30 €	2 943,12 €	1 331,59 €	1 331,59 €	au rendu de l'AVP
AT-ERP / DP	8,00%	2 990,03 €	2 990,03 €	- €	- €	au dépôt des autorisations d'urbanisme
PRO	23,00%	8 596,33 €	3 996,29 €	2 300,02 €	2 300,02 €	au rendu du PRO
	5,00%	1 868,77 €	174,01 €	847,38 €	847,38 €	au rendu des CCTP et cadres DPGF
	5,00%	1 868,77 €	174,01 €	847,38 €	847,38 €	au lancement des consultations
ACT	2,00%	747,50 €	21,18 €	363,16 €	363,16 €	à la signature du 1er marché de travaux
VISA	3,00%	1 121,27 €	1 009,14 €	112,13 €	- €	à la fin de la période de préparation
DET / OPC	26,00%	9 717,60 €	8 745,84 €	971,76 €	- €	au mois
AOR - Réception	3,00%	1 121,27 €	1 009,14 €	112,13 €	- €	à la réception
	2,00%	747,51 €	672,76 €	74,75 €	- €	à la levée des réserves
TOTAL € HT		37 375,37 €	22 643,42 €	8 001,36 €	6 730,59 €	

Le marché a fait l'objet d'une révision antérieure pour un montant de 1650,49 € HT, déjà facturée lors des dernières factures émises en avril 2023.

Pour les facturations à venir, les révisions seront établies selon les règles définies dans la lettre de commande selon la formule $R = 0,15 + 0,85 * ING_b2010$, appelables au mois le mois à chaque facture.

Chapitre 2 : reprise du DCE et modifications de programme demandées au redémarrage du projet

Dans le cadre du redémarrage du projet, il a été demandé différentes modifications de programmation :

- Modification des mobiliers de la banque d'accueil
- Suppression du local vélo
- Modification du cloisonnement intérieur projet, en supprimant notamment l'un des box objet du programme précédent
- Remplacement du box supprimé par un box réunion préfabriqué
- Ajout d'un écran dans le hall d'accueil
- Etude de la possibilité d'ajout de ventilo-convecteurs dans le hall d'entrée, raccordés au groupe froid existant dans le bâtiment

En outre, la reprise du projet va nécessiter une nouvelle phase d'analyse des offres et de préparation pour les commissions d'appel d'offres à venir.

Enfin, ces modifications seront à intégrer sous forme d'avenant aux marchés de travaux.

Les honoraires relatifs à ces reprises importantes des plans, pièces, coupes, détails décoration, mobilier, équipements, et reprises de mission feront l'objet d'honoraires complémentaires détaillés ci-dessous :

Elément de mission	%	EQUIPE	Atelier 4+ Architecte	KH Concept BET Fluides	Haeco Economiste	
DIAG	0,00%	0,00 €				au rendu du DIAG
AVP	0,00%	0,00 €				au rendu de l'AVP
AT-ERP / DP	0,00%	0,00 €				au dépôt des autorisations d'urbanisme
PRO	13,38%	5 000,00 €	2 850,00 €	950,00 €	1 200,00 €	au rendu du PRO
	0,00%	0,00 €				au rendu des CCTP et cadres DPGF
	0,00%	0,00 €				au lancement des consultations
ACT	0,80%	300,00 €		100,00 €	200,00 €	à la signature du 1er marché de travaux
VISA	0,00%	0,00 €				à la fin de la période de préparation
DET / OPC	0,00%	0,00 €				au mois
AOR - Réception	0,00%	0,00 €				à la réception
	0,00%	0,00 €				à la levée des réserves
TOTAL € HT		5 300,00 €	2 850,00 €	1 050,00 €	1 400,00 €	

Chapitre 5 : modalités / nota

Les honoraires dus à l'Architecte et au bureau d'études sont exigibles au fur et à mesure de la réalisation des missions concernées suivant le tableau de répartition établi ci-dessus et suivant modalités de règlement du marché initial objet de la présente demande.

Les honoraires sont appelables mois par mois, suivant l'avancement des missions, avancement apprécié en pourcentage par rapport à l'achèvement complet de la mission.

Nous nous devons de souligner l'importance de la régularisation présentée dans la présente note, compte tenu des coûts pour les structures Atelier 4+ Chambéry et l'économiste, actuellement supportés pour assurer les modifications du projet.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, nous restons à votre disposition pour toute précision.p

Fait à Le Bourget-du-Lac, le 05 mai 2025.

L'ARCHITECTE
ATELIER 4+ CHAMBERY
 David GRECOURT
 06 70 61 38 96